



RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

PROCÈS-VERBAL

Le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu siège en séance ordinaire tenue en présentiel le

Jeudi 11 décembre 2025 à 16 h 30

à la caserne 21 de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu située au 700, boulevard Yvon-L'Heureux Nord, Beloeil, province de Québec.

Sont invités :

M. Normand Teasdale, président, maire de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil
Mme Mélanie Villeneuve, mairesse de la Ville d'Otterburn Park
M. Marc-André Guertin, maire de la Ville de Mont-Saint-Hilaire
Mme Magalie Taillon, mairesse de la Ville de McMasterville
M. Daniel Picard, maire de la Ville de Beloeil

Sont également invités :

M. Pierre-Damien Arel, directeur général, secrétaire - trésorier
Mme Alexanne Guimond, greffière adjointe

Sont absents :

Mme Kim Méthot, mairesse de la Ville de Saint-Basile-le-Grand

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal
5. Conseil d'administration
 - 5.1. Nomination du président(e) du conseil d'administration
 - 5.2. Nomination du vice-président(e) du conseil d'administration
 - 5.3. Autorisation – Achat de caméras thermiques
6. Ressources humaines
 - 6.1. Embauche – Agente aux ressources humaines
 - 6.2. Changement de statut
7. Finances
 - 7.1. Déboursés par chèque et dépôt direct pour la période du 7 novembre au 4 décembre 2025
 - 7.2. Dépenses incompressibles pour la période 7 novembre au 4 décembre 2025
 - 7.3. Dépôt des déclarations sur l'information relative aux apparentés 2025
 - 7.4. Déclaration des dons et autres avantages
 - 7.5. Autorisation de transferts budgétaires



8. Politiques et règlements

9. Points d'informations

- 9.1. Rapport du directeur général, secrétaire - trésorier
- 9.2. Liste des interventions du mois novembre 2025

10. Correspondance

- 10.1 Lettre MAMH – Audit caserne 21

11. Varia

12. Période de questions du public

13. Clôture de l'assemblée

PROCÈS-VERBAL

1. Ouverture de l'assemblée

Monsieur Normand Teasdale agit à titre de président d'assemblée et déclare l'assemblée du conseil d'administration ouverte à 16 h 30.

2. Constatation du quorum

Le quorum est constaté par monsieur Normand Teasdale.

CA-2025-12-118

3. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par Daniel Picard
APPUYÉ par Magalie Taillon

ET RÉSOLU UNANIMENT d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts suivants :

- 5.3 Autorisation – Achat de caméras thermiques
- 10.1 Lettre MAMH – Audit caserne 21

ADOPTÉE

CA-2025-12-119

4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 13 novembre 2025

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil d'administration a reçu une copie du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 13 novembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal est conforme aux discussions du 13 novembre 2025 ;

CONSIDÉRANT l'article 333 de la Loi sur les cités et villes et l'article 201 du Code municipal du Québec ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mélanie Villeneuve



APPUYÉ par Daniel Picard

ET RÉSOLU UNANIMENT d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 13 novembre 2025 tel que présenté.

ADOPTÉE

5. Conseil d'administration

CA-2025-12-120

5.1 Nomination du président (e) du conseil d'administration

CONSIDÉRANT QUE monsieur Normand Teasdale occupe actuellement le poste de président du conseil d'administration, et ce, depuis le 12 décembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 30 du *Règlement 2025-020 de Régie interne de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu* prévoit une durée de mandat d'un an pour le président, renouvelable ;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de monsieur Normand Teasdale est donc à échéance ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la nomination d'un président ou d'une présidente ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Daniel Picard

APPUYÉ par Mélanie Villeneuve

ET RÉSOLU UNANIMENT de nommer monsieur Normand Teasdale à titre de président(e) du conseil d'administration.

ADOPTÉE

CA-2025-12-121

5.2 Nomination du vice-président (e) du conseil d'administration

CONSIDÉRANT QUE monsieur Yves Lessard occupait le poste de vice-président du conseil d'administration, et ce, depuis le 12 décembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Yves Lessard ne siège plus sur le conseil d'administration de la Régie ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 30 du *Règlement 2025-020 de Régie interne de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu* prévoit une durée de mandat d'un an pour le vice-président, renouvelable ;

CONSIDÉRANT QUE le poste de vice-président est vacant ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la nomination d'un vice-président ou d'une vice-présidente ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Daniel Picard

APPUYÉ par Marc-André Guertin

ET RÉSOLU UNANIMENT de nommer madame Magalie Taillon à titre de vice-présidente du conseil d'administration.



ADOPTÉE

CA-2025-12-122

5.3 Autorisation – Achat de caméras thermiques

CONSIDÉRANT QUE les caméras thermiques actuellement utilisées sont arrivées à la fin de leurs cycles de vie utile soit plus de 15 ans. Elle présente des signes de dégradation et de panne fréquente, ce qui compromet la fiabilité des opérations ;

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de prix par invitation a été demandée à trois fournisseurs à la suite d'une évaluation des modèles sur le marché par un comité opérationnel ;

CONSIDÉRANT QU'il est avantageux pour la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu de procéder au remplacement des 6 caméras thermiques ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 33 du Règlement 2025-020 de Régie interne de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu stipule que toute documentation utile à la prise de décision doit être disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, à moins de situation exceptionnelle ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Magalie Taillon
APPUYÉ par Daniel Picard

ET RÉSOLU UNANIMENT d'autoriser l'achat de 6 caméras thermiques avec 7 chargeurs véhiculaires à la compagnie Boivin & Gauvin inc. étant le plus bas soumissionnaire conforme répondant aux besoins de la Régie.

ADOPTÉE

6. Ressources humaines

CA-2025-12-123

6.1 Embauche – Agente aux ressources humaines

Le directeur général, secrétaire-trésorier, en raison d'un potentiel conflit d'intérêt, se retire de la séance à 16 h 37

CONSIDÉRANT QUE le poste d'agent aux ressources humaines a été dûment autorisé par le conseil d'administration lors de l'adoption de l'organigramme à la séance du conseil d'administration du 19 juin 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le concours 2025-06 a été réalisé dans le respect des politiques internes ;

CONSIDÉRANT QUE vingt-sept (27) candidatures ont été reçues, six (6) d'entre elles ont été rencontrées en entrevue de sélection par le comité, composé de madame Alexanne Guimond, greffière adjointe et madame Marie-Ève Chavarie; chef de service – ressources humaines ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection recommande à l'unanimité madame Soline Bouchard en raison de ses compétences et son expérience ;

CONSIDÉRANT QUE l'entrée en fonction est prévue pour le 12 janvier 2026, ou à une date ultérieure selon la disponibilité de la candidate ;



CONSIDÉRANT QUE les conditions de travail et la rémunération sont respectivement prévues dans la *Politique relative aux conditions de travail des employés-cadres et non syndiqués* et la *Politique de rémunération des employés cadres et non-syndiqués* ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mélanie Villeneuve
APPUYÉ par Marc-André Guertin

ET RÉSOLU UNANIMENT d'autoriser l'embauche de madame Soline Bouchard à titre d'agente aux ressources humaines à compter du 12 janvier 2026 ou à toute date ultérieure convue avec la candidate.

ADOPTÉE

Le directeur général, secrétaire-trésorier réintègre la séance à 16 h 40.

CA-2025-12-124

6.2 Changement de statut

CONSIDÉRANT QUE monsieur William Claing a été embauché le 29 septembre 2025 à titre de préventionniste temporaire ;

CONSIDÉRANT QUE, la résolution CA-2025-09-092 prévoyait que, pour le poste temporaire de préventionniste devienne permanent, le candidat devra réussir sa période de probation et obtenir son attestation d'études collégiales ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Claing a déposé au service des ressources humaines les preuves attestant de la réussite de son attestation d'études collégiales ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Marc-André Guertin
APPUYÉ par Daniel Picard

ET RÉSOLU UNANIMENT

- De nominer monsieur William Claing à titre de préventionniste à temps plein ;
- Que les autres conditions de travail applicables soient celles prévues à la convention collective en vigueur et les politiques de la RISIVR.

ADOPTÉE

7. Finances

CA-2025-12-125

7.1 Déboursés par chèque et dépôt direct pour la période du 7 novembre au 4 décembre 2025

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 16 du Règlement 2025-022 en matière de contrôle et de suivi budgétaire de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu, le directeur général, secrétaire – trésorier doit préparer et déposer périodiquement au conseil d'administration un rapport constatant toutes les dépenses effectuées par les employés de la Régie ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, secrétaire – trésorier a préparé un rapport des déboursés par chèque et dépôt direct pour la période du 7 novembre au 4 décembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, secrétaire – trésorier certifie qu'il y a des crédits suffisants pour procéder auxdits déboursés par chèque et dépôt direct ;



EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Magalie Taillon
APPUYÉ par Daniel Picard

ET RÉSOLU UNANIMENT :

- 1) D'autoriser et ratifier, le cas échéant, le paiement des déboursés par chèque et dépôt direct énumérés dans le rapport ci-joint pour la période du 7 novembre au 4 décembre 2025, le tout se détaillant comme suit :

DÉBOURSÉS PAR CHÈQUE ET DÉPÔT DIRECT	
Liste des chèques émis et approuvés depuis le dernier conseil d'administration :	
Chèque no :	
Liste des chèques à approuver par le conseil d'administration	
Chèques no : 3583 à 3591	19 791,99 \$
Liste des paiements par dépôt direct (Acceo Transphere)	
Dépôts no : 3592 à 3618	106 858,28 \$
TOTAL DES DÉBOURSÉS PAR CHÈQUE ET DÉPÔT DIRECT	126 650,27 \$

- 2) D'autoriser le directeur général, secrétaire – trésorier de la Régie à procéder au paiement desdits déboursés par chèque et dépôt direct.

ADOPTÉE

CA-2025-12-126

7.2 Dépenses incompressibles pour la période du 7 novembre au 4 décembre 2025

CONSIDÉRANT QU'il est prévu à l'article 8c) du Règlement 2025-021 délégant à certains employés le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu que le conseil d'administration délègue le directeur général, secrétaire – trésorier de la Régie, l'autorisation de payer les dépenses incompressibles ;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses incompressibles sont énumérées à l'article 8 du Règlement 2025-022 en matière de contrôle et de suivi budgétaire de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, secrétaire – trésorier a préparé un rapport des dépenses incompressibles pour la période du 7 novembre au 4 décembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, secrétaire – trésorier certifie qu'il y a des crédits suffisants pour procéder au paiement desdites dépenses incompressibles ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Marc-André Guertin
APPUYÉ par Magalie Taillon

ET RÉSOLU UNANIMENT d'autoriser le paiement des dépenses incompressibles énumérées dans le rapport ci-joint pour la période 7 novembre au 4 décembre 2025, le tout se détaillant comme suit :

LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES	
Paiements directs et prélèvements préautorisés	
Fournisseurs	368 288,56 \$
Transferts électroniques	
Paie et autres	315 752,82 \$
TOTAL DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES	684 041,38 \$



ADOPTÉE

7.3 Dépôt des déclarations sur l'information relative aux apparentés 2025

Le directeur général, secrétaire-trésorière dépose les déclarations sur l'information relative aux apparentés des administrateurs et principaux membres de la direction et cadres.

7.4 Déclaration des dons et autres avantages

Le directeur général, secrétaire-trésorier confirme qu'il n'y a rien à déclarer concernant les dons et autres avantages en vertu de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1).

Rappelons que les membres du conseil doivent, en vertu de l'art. 6 al. 2 de la LEDMM, faire une déclaration écrite auprès de la direction générale lorsqu'ils ont reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage (dans les 30 jours de la réception) :

- Qui n'est pas de nature purement privée ;
- Qui n'est pas interdit par la LEDMM (art. 6, al. 1, par. 4° LEDMM), c'est-à-dire :
 - Qui n'est pas offert par un fournisseur de biens ou de services ;
 - Qui ne peut pas influencer l'indépendance de jugement des membres du conseil dans l'exercice de leurs fonctions ou qui ne risque pas de compromettre leur intégrité ;
 - Qui excède la valeur fixée par le Code d'éthique et de déontologie des élus adopté par le conseil, laquelle ne peut être supérieure à deux cents dollars (200 \$).

CA-2025-12-127

7.5 Autorisation de transferts budgétaires

CONSIDÉRANT QUE l'article 14 du *Règlement 2025-022 en matière de contrôle et de suivi budgétaires de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-*

Richelieu prévoit qu'il est possible pour le directeur général, secrétaire-trésorier d'effectuer des virements de crédits budgétaires ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, secrétaire-trésorier a déposé un rapport, sous forme de tableau, cumulant les virements budgétaires proposés ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Daniel Picard
APPUYÉ par Magalie Taillon

ET RÉSOLU UNANIMENT d'autoriser le directeur général, secrétaire-trésorier à effectuer les transferts budgétaires portés à la connaissance du conseil d'administration.

ADOPTÉE

8. Politiques et règlements



9. Points d'informations

- 9.1 Rapport du directeur général, secrétaire – trésorier
- 9.2 Listes des interventions du mois de novembre 2025

10. Correspondance

10.1 Lettre MAMH – Audit caserne 21

Les membres du conseil d'administration prennent acte de la correspondance.

10. Varia

11. Période de questions du public

CA-2025-12-128

12. Clôture de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par Marc-André Guertin
APPUYÉ par Magalie Taillon

ET RÉSOLU UNANIMENT de lever la séance, il est 17 h.

ADOPTÉE



Normand Teasdale

Président d'assemblée
Président du conseil d'administration



Pierre-Damien Arel, MAP
Secrétaire d'assemblée
Directeur général, secrétaire-trésorier



CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS (CCS)

Je, soussignée, Pierre-Damien Arel, directeur général, secrétaire – trésorier, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants (CCS) pour les dépenses décrites au présent procès-verbal, le tout avec les transferts budgétaires et sur l'excédent des recettes de l'année courante si et chaque fois que c'est nécessaire. Les CCS sont ici émis à l'égard des dépenses décrites aux résolutions ou extraits des présentes et portent les numéros correspondants à ces résolutions ou extraits.

Pierre-Damien Arel, MAP
Directeur général, secrétaire – trésorier

Je soussigné Normand Teasdale, président de la Régie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Normand Teasdale
Président du conseil d'administration